

Procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal du mardi 24 septembre 2013

L'An deux mille treize, le vingt-quatre septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

**Etaient présents** : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - Mme TATIN – M. JULIEN – M. PETITNIOT - M. GARY – M. LEGRAIN – M. MOUFLIER – M. FAUQUEMBERGUE – M. DUBOIS - Mme GROGNET – Mme DERUERE – Mme DEHAUSSY M. CARPENTIER.

**Absents** : Mme NOIZET - M. ROSA – M. MAQUET.

**Représentée** : Mme NOIZET par pouvoir à Mme LANCO.

**Secrétaire de séance** : Mme DEHAUSSY Audrey.

---

## Ordre du jour

### 1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juillet 2013**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

### 2. **Plan Local d'Urbanisme**

- **Modification du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme arrêté**

Le Conseil Municipal adopte une délibération approuvant les modifications du projet de P.L.U arrêté proposées par la Commission Municipale « Urbanisme » le 18 juin dernier en présence du représentant de la Direction Départementale des Territoires, portant notamment sur la réduction de la superficie réservée à la zone 1 AUa (zone à urbaniser à vocation artisanale, commerciale et de services), conformément aux prescriptions de la Chambre d'Agriculture et de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles.

- **Approbation du Plan Local d'Urbanisme**

Le Plan Local d'Urbanisme, prescrit par délibération du Conseil Municipal du 8/2/2007, est définitivement approuvé.

Ce document d'urbanisme deviendra applicable dans le délai d'un mois suivant sa réception en Préfecture et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité (insertions dans la presse et affichage en Mairie).

- **Instauration du droit de préemption urbain**

Le Conseil Municipal décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation futures telles que définies au Plan Local d'Urbanisme.

### **3. Prise en charge d'une indemnité de sinistre**

Le Conseil Municipal accepte l'indemnisation proposée par GROUPAMA, Assureur de la commune, suite à un sinistre avec tiers responsable sur un véhicule communal.

### **4. Extension des compétences de la Communauté de Communes du canton de SAINT-SIMON**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la mise en place d'activités périscolaires à la charge des communes ou syndicats scolaires, la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON propose d'étendre ses missions en accompagnant les collectivités concernées par la mise à disposition ponctuelle de personnel et par l'octroi d'une dotation financière.

Le Conseil décide à la majorité (1 abstention) d'accepter cette extension du bloc de compétences « Sport – Culture – Activités périscolaires » exercées par la Communauté de Communes.

### **5. Budget 2013 : décisions modificatives de crédits**

- **Section de Fonctionnement**

L'Assemblée modifie comme suit la répartition des crédits de la section de fonctionnement

- Article 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » : + 500,00 €
- Article 61523 « Entretien voies et réseaux » : - 500,00 €

- **Section d'Investissement**

Création de 2 nouveaux programmes d'investissement pour l'exercice 2013 :

- Achat mobilier scolaire
- Achat mobilier frigorifique Salle Polyvalente pour un total de dépenses supplémentaires s'élevant à 2 600 €, compensées par une réfaction du même montant sur le programme « Pose de plots réfléchissants sur îlots de chaussée Rue André BRULE ».

### **6. Syndicat Intercommunal A.GE.D.I : mise à jour de la liste des collectivités adhérentes**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les demandes d'adhésion (410) et de retrait (54) présentées par des collectivités souhaitant adhérer ou se retirer du Syndicat Mixte A.GE.D.I (Agence de Gestion et Développement Informatique) dont le siège est fixé en Mairie de DHUISY (77).

## **7. Remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté**

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'USEDA d'un montant de 1 260,08 € pour le remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté au niveau du n° 77 Rue André BRULE.

## **8. Rénovation du réseau d'éclairage public – Programme 2014**

Le Conseil Municipal adopte une délibération approuvant un projet de rénovation de 53 points lumineux (pose de nouvelles lanternes et remplacement des lampes dites « ballons fluorescents » par des lampes Sodium Haute Pression Rue du Détroit Bleu – Rue du Petit Détroit – Rue de la Fontaine).

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 26 960,22 € H.T, l'USEDA apportant une contribution de 14 828,12 €.

## **9. Participation de la commune d'ANNOIS aux frais de piscine et de fournitures scolaires – Année scolaire 2012/2013**

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la commune d'ANNOIS d'une part le règlement d'une somme de 701,08 € pour le remboursement des frais afférents aux fournitures scolaires des élèves d'ANNOIS ayant fréquenté les écoles primaires au titre de l'année scolaire 2012/2013, d'autre part le règlement d'un montant de 124,00 € au titre des entrées de piscine.

## **10. Location du droit de pêche dans les étangs communaux à compter du 1er janvier 2014**

Mme le Maire expose que par courrier en date du 25 juin 2013, M. le Président de la Société de Pêche « LA PERCHE » a dénoncé le bail passé avec la commune de FLAVY-LE-MARTEL concernant la location du droit de pêche dans les étangs communaux – Section A n°s 30 et 31 – lieudit « Le Grand Marais » - à son échéance triennale du 31 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention) de concéder à M. LECOUFFE Jean-Marc demeurant 1 A rue des Juifs à FLAVY-LE-MARTEL la location du droit de pêche sur ces plans d'eau à compter du 1er janvier 2014 moyennant un loyer annuel de 3 000 € et autorise Mme le Maire à établir et signer le contrat de location à intervenir sous la forme administrative.

## Questions d'initiative

- **M. LEFEVRE Régis** : - expose que les agents techniques de la commune procèdent actuellement à la réalisation de surbaissés (« bateaux ») dans plusieurs rues de la localité ;  
- indique qu'il serait souhaitable de procéder rapidement à des réparations partielles de la chaussée rue Maurice MOREAU ;
- **Mme TATIN Andrée** : - déplore des problèmes récurrents de stationnement de véhicules aux abords du groupe scolaire Joseph PARADIS et du Collège Jacques PREVERT lors des entrées et sorties des élèves de l'école primaire ;
- **Mme GROGNET Marie** : - adresse ses remerciements aux agents communaux et aux élus qui ont procédé à l'élagage d'un arbre situé dans une propriété contiguë au cimetière communal et dont certaines branches se trouvaient en surplomb au dessus de quelques sépultures ;  
- indique que la commune de FLAVY-LE-MARTEL aura la charge le mercredi 23 octobre prochain de la répartition intercommunale des produits de la Banque Alimentaire VALOR ;
- **M. DUBOIS Claude** : - remercie chaleureusement l'Assemblée des marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion de la remise de Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale qui lui a été décernée et adresse ses félicitations aux membres de l'Association d'Animation Communale pour le spectacle de l'embrasement de l'église à l'occasion de la fête communale ;
- **M. PETITNIOT Joël** : - remercie tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de la brocante du 14 septembre dernier, contrariée par le mauvais temps, et au repas servi en fin de soirée ;  
- sollicite le nettoyage et une révision générale des installations sanitaires dans les locaux du Stade Municipal, et plus particulièrement des pommes de douche ;
- **M. MOUFLIER Alain** : - adresse ses remerciements à toutes les personnes (agents des services techniques de la commune – élus) qui l'ont aidé à l'installation du blason de la commune ;
- **M. FAUQUEMBERGUE Jean-François** : - indique que le prochain Bulletin Municipal est en cours d'élaboration et sera diffusé très prochainement ;
- **M. VAN ISACKER Eric** : - expose qu'il a été amené à intervenir sur le parking du Collège Jacques PREVERT pour disperser un rassemblement bruyant de jeunes gens.

Pour extrait conforme  
Flavy-Le-Martel, le 08 octobre 2013

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Audrey DEHAUSSY

Danielle LANCO